



Partenaire edf bleu ciel / contrat antidaté

Par **sandi67**, le **18/01/2010** à **21:19**

Bonjour,

voilà, un partenaire edf bleu ciel est venu nous démarcher pour nous vendre une Pompe a Chaleur le 13 janvier 2010. Le commercial nous a fait antidater le contrat au 28 décembre 2009 afin soi-disant de nous faire profiter d'un crédit d'impôt plus avantageux. Il ne nous a pas informé évidemment que le délai de rétractation devenait du coup inexistant. or, après réflexion, le lendemain matin on trouve que le prix est sur-évalué et on veut annuler la vente.... Le vendeur nous avait dit que si on changeait d'avis il n'y avait aucun soucis, mais on a fait un courrier AR depuis 5 jours, et on a toujours pas de confirmation de l'annulation de la vente.

J'ai 2 questions à vous poser :

- le témoignage de notre voisin qui est venu au moment ou le commercial était chez nous (et a même discuté avec lui ...) peut-il suffire à prouver que la signature a bien eu lieu le 13 janvier ? Si on ajoute les témoignages des membres de la famille attestant que nous n'étions pas chez nous le 28/12/2009 ?

- Autre chose, le contrat ne stipule aucune référence de produit ni marque, on ne sait finalement pas ce qu'on a acheté... juste cette description " 1 PAC 120m2 comprenant 1 groupe extérieur, 1 bouteille tampon, 1 module hydraulique, 1 pose" et le prix bien sûr... Est-ce suffisant sur le plan légal ou peut-on espérer un annulation de la vente pour ça ?

merci d'avance ;-) on se sent bête, mais à un point !!

Par **lamag**, le **24/01/2010** à **21:13**

Bonjour,

Non, vous n'êtes pas seuls. Nous avons fait exactement la même chose que vous. Le fait d'antidaté le document nous titillait, mais nous n'avons pas fait attention au délai de rétractation. C'est aujourd'hui ce que nous voulons faire, mais ne savons pas comment procéder. Si vous avez trouvé la solution entretemps, vous seriez bien aimable de nous en faire part...

Nous aimerions avoir plus de détail concernant le nom du partenaire et celui de la société de crédit.

A bientôt et bon courage.